

SPÉCIALITÉ :

N° DOSSIER :

S

N.S

ACADÉMIE D'ORIGINE : TOULOUSE

Dossier Syndical de Mutation MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2024

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom :

Spécialité :

Date de naissance :/...../.....

Adresse N° rue.....

Code postal : Ville :

Tel :/...../...../...../..... Liste ROUGE Oui Non

Courriel :@.....

PLP CPE Certifié Agrégé Titulaire Stagiaire

Type de demande

- Rapprochement de conjoints
- Autorité parentale conjointe
- Vœu Préférentiel
- Réintégration
- Changement de discipline /
Détachement catégorie A
- Mutation Simultanée
- Convenance personnelle
- Poste Spécifique National - Poste à
profil

Situation administrative

- Affectation**
Établissement :
Commune :
 - Affectation à titre provisoire (ATP)**
 - Êtes-vous :**
 - Congés parental depuis le :
 - Disponibilité depuis le :
 - Détachement depuis le :
 - Autre fonction depuis le :
- précisez la fonction

Situation familiale :

- Célibataire
- Marié(e) depuis le
- PACS depuis le
- En couple avec enfant reconnu par les 2 parents
- Autorité parentale conjointe

Nombre d'enfants à charge ou à naître
de moins de 18 ans au 01/09/2023 pour les RC
ou à naître reconnu par les deux parents au plus
tard le 1er septembre 2023 (ou reconnu par
anticipation en mairie au plus tard le 31 décembre 2023)

- Avez-vous déposé un **DOSSIER MÉDICAL** Oui Non
- Si vous êtes stagiaire INSPE 2022/2023 ou ex-stagiaire INSPE 2021/2022 - 2020/2021,
- prenez-vous pour ce mouvement la **bonification de 10 points** sur votre 1^{er} vœu ? Oui

IMPORTANT : Ce dossier ainsi que les pièces justificatives sont à adresser
par courrier au SNETAA- FO 62 Bd des Récollets 31400 TOULOUSE
par mail à contact@snetaatoulouse.fr

CALCULEZ VOTRE BAREME INTER 2024

1) ANCIENNETÉ DE SERVICE : 7 points par échelon (au 31/08/2023 pour les titulaires, stagiaires 01/09/2023)

Échelons	1-2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Points	14	21	28	35	42	49	56	63	70	77

Hors-Classe : 56 points + 7 points par échelon

Échelons	1HC	2HC	3HC	4HC	5HC	6HC	7HC
Points	63	70	77	84	91	98	105

Classe Exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon Plafonné à 105 pts

Échelons	1CEX	2CEX	3CEX	4CEX	HEA	HEA2	HEA3
Points	84	91	98	105	105	105	105

2) ANCIENNETÉ DANS LE POSTE (appréciée au 31/08/2023)
par année : **20 points par an + 50 points tous les 4 ans**

Ancienneté	1an	2ans	3ans	4ans	5ans	6ans	7ans	8ans	9ans	10ans
Points	20	40	60	130	150	170	190	260	280	300

- **Cas particuliers :**

- a) En disponibilité, congé parental, CLD : retenir l'ancienneté précédant le congé
- b) En détachement à l'étranger (cumul des services successifs)
- c) ATP : cette année + l'ancienneté du poste précédent

3) STAGIAIRES

Stagiaire : ajouter **0,1** sur le vœu Académie de stage (automatique) / 0,1 sur le vœu d'inscription au concours (à demander).

➤ **ex enseignants contractuels, ex CPE, ou les ex MI/SE ou AED lauréats CPE**

1 équivalent temps plein (ETP) entre le 01/09/2021 et le 31/08/2023

Echelons	jusqu'au 3ème	4ème	5ème et plus
Points	150 points	165 points	180 points

➤ **Autres Stagiaires : 10 points** (uniquement sur demande) sur le 1er vœu.....
(possibilité de les jouer une seule fois au cours d'une période de 3 ans à compter de la première demande de mutation)

4) VŒU PRÉFÉRENTIEL

Non cumulable avec des bonifications familiales, à partir de la deuxième demande identique 20 points x..... =
(plafonné à 100 points)

5) RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS (RC) ET GARDE CONJOINTE

150,2 points sur l'académie (où travaille ou habite le conjoint ou ex-conjoint) et les académies limitrophes.....

Enfants à charge (ou en cours au 31/12/2023), de moins de **18 ans** au 31/08/2023 : 100 points x..... =

6) AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

250,2 points pour 1 enfant sur l'académie (où travaille ou habite l'autre parent) et les académies limitrophes

Enfants à charge (ou en cours au 31/12/2023), de moins de **18 ans** au 31/08/2023 : 100 points x..... =

7) MAJORATION POUR ANNÉE DE SÉPARATION. Pour les Titulaires. (Voir tableau page suivante)

(Au 01/09/2024) (sauf pour les départements 75, 92, 93, 94 considérés comme un seul département)

1 an : **190 points** ; 2 ans : **325 points** ; 3 ans : **475 points** ; 4 ans et plus : **600 points**, en cas d'activité.....

➔ Si conjoints dans deux académies non limitrophes : bonification supplémentaire : **100 points**.....

➔ Si conjoints dans deux académies limitrophes, mais dans 2 départements non limitrophes : **50 points**.....

(En cas de disponibilité ou congé parental se reporter au tableau page suivante)

8) MUTATION SIMULTANÉE de 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires

Bonification unique sur l'académie saisie en vœu 1 et les limitrophes : **+80 points**

9) VŒU UNIQUE CORSE

2^e demande : **+ 800 points** ; 3^e demande et + : **+ 1000 points**

Stagiaire en situation en Corse ex-contractuels, MA, AED, AESH ou EAP et 1 ETP sur 2 ans: **+ 600 points**.....

10) DOM et MAYOTTE : sur vœu 1, originaire du Dom, ou avoir son **CIMM** dans ce DOM : **+ 1000 pts**.....

11) PRIORITÉS

Personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou titulaires d'une RQTH acquise, mais non
1000 points, sur tous les vœux : **+ 100 points**.....

bonifiées à

Handicap reconnu (intéressé, conjoint, enfant), non cumulable avec les 100 points : **+ 1000 points**.....

Ex-titulaires d'un autre corps, sur leur académie d'affectation précédente : **+ 1000 points**.....

12) ÉDUCATION PRIORITAIRE (se reporter au tableau page suivante)

En REP+ et établissement relevant de la politique de la ville à l'issu de 5 ans : **+ 400 points**

Établissement classé en REP à l'issu de 5 ans : **+ 200 points**

TOTAL =

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Convenance personnelle | <input type="checkbox"/> Première affectation |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint | <input type="checkbox"/> Réintégration |
| <input type="checkbox"/> Garde conjointe | |

TABLEAUX DES BONIFICATIONS

- pour SÉPARATION DE CONJOINT, en fonction des périodes d'activité,
- en cas de dispo pour SUIVRE LE CONJOINT ou CONGÉ PARENTAL,

Congé parental ou disponibilité pour suivre son conjoint					
Année service	0 année	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et +
0 année	0 an 0 point	1/2 an 95 pts	1 an 190 pts	1an et ½ 285 pts	2 ans 325 pts
1 an	1 an 190 pts	1an et 1/2 285 pts	2 ans 325 pts	2.5 ans 420 pts	3 ans 475 pts
2 ans	2 ans 325 pts	2ans et 1/2	3 ans 475 pts	3ans et ½ 570 pts	4 ans 600 pts
3 ans	3 ans 475 pts	3 ans et 1/2	4 ans 600 pts	4 ans 600 pts	4 ans 600 pts
4 ans et +	4 ans 600 pts	4 ans 600 pts	4 ans 600 pts	4 ans 600 pts	4 ans 600 pts

CALENDRIER : dates à retenir

→ 19/10/2023 Publication de la note de service sur le mouvement (BO).

→ Saisie des demandes pour le mouvement INTER, les mouvements spécifiques et DDFPT :

du 08/11 midi au 29/11/2023 à 12H00

→ Télécharger la confirmation de demande sur SIAM :

30/11/2023

→ Date limite de transmission des dossiers spécifiques et des justificatifs à joindre :

29/11/2023

→ Date limite de dépôt des dossiers handicap pour l'inter au MEN :

29/11/2023

→ Date limite d'envoi de la clef USB pour le mouvement spécifique arts appliqués :

15/12/2023

→ Date limite certificat de grossesse :

31/12/2023.

→ Calcul, affichage, vérification des barèmes inter dans les académies

04 Janvier 2024

→ Date limite de dépôt des demandes tardives de mutation, d'annulation ou de modifications :

09/02/2024

→ **Résultats :**

06/03/2024

Ouverture saisie des vœux **Mouvement INTRA-ACADEMIQUE :**

À partir du 06 mars 2024

VOS VŒUX

Vous pouvez en formuler 31 au maximum

01	17
02	18
03	19
04	20
05	21
06	22
07	23
08	24
09	25
10	26
11	27
12	28
13	29
14	30
15	31
16	

Cochez les pièces que vous nous avez envoyées

Ce dossier doit comprendre exactement les mêmes pièces que celles fournies à l'Administration

Ce tableau est général et s'adapte à chacun des cas

**Cochez la case pour
chaque pièce fournie**



Copie des arrêtés Ministériels d'affectation	
Copie de l'arrêté fixant le classement d'ÉCHELON au 31/08/2023 (Titulaire) au 01/09/2023 (Stagiaire)	
Justificatif de reconversion achevée	
Attestation d'affectation en établissement classé en REP, Politique de la Ville	
Attestation STAGIAIRE INSPE en 2023/2022 - 2022/2021 - 2021/2022	
Attestation ex MI SE, AED, Contractuels, MAGE	
Copie des arrêtés d'affectation académiques justifiant les bonifications d'ex-contractuel, AED, MA ou AESH	
Attestation de PACS au plus tard 31/08/2023 ➤ Pour PACS établi avant 01/01/2023 : déclaration commune d'imposition 2022 ou demande faite auprès des services fiscaux pour modifier la déclaration individuelle en déclaration commune ➤ Pour PACS établi entre le 01/01/2023 et le 31/08/2023 déclaration sur l'honneur d'engagement à déclaration commune ou attestation de déclaration fiscale commune délivrée par le centre des impôts	
Photocopie du LIVRET de FAMILLE (toutes les pages)	
Extrait d'acte de naissance des enfants	
Pour les personnels divorcés ou en instance de divorce, la décision de justice confiant l'autorité parentale et fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement	
Attestation d'activité PROFESSIONNELLE du CONJOINT (CDD ou chèque emploi service, CDI, promesse d'embauche...) ou inscription récente au Pôle emploi et attestation de dernière activité) Pour les titulaires : attestation d'activité prouvant le nombre d'années de séparation	
Justificatif de DOMICILE (quittance EDF, loyer, tel. Fixe...) si rapprochement demandé sur résidence privée (à condition de comptabilité avec lieu de travail – département limitrophe)	
Attestation d'ancienneté de TITULAIRE dans un AUTRE CORPS	
Certificat de grossesse (avant le 01 janvier 2024) et attestation de reconnaissance anticipée de l'enfant.	
Attestation de RQTH en cours de validité à la demande et à la date d'affectation.	
Justificatif original des DOM	
Dernier arrêté d'affectation en cas de réintégration, de changement de corps/grade par liste d'aptitude (ex. Professeur des écoles : dernière affectation dans le primaire) ou de réussite au concours	

Complément de votre situation familiale :

Département de votre résidence privée :.....

Profession du conjoint :.....

Département de la résidence professionnelle du conjoint :.....

◆ Expliquez les raisons pour lesquelles vous demandez un rapprochement de conjoint sur résidence privée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....